

Règlement du « Grand Prix du récit francophone »

1. Le concours est ouvert aux élèves filles et garçons de la classe de CM2 ou équivalent (fin de cycle primaire).
2. Chaque pays sélectionnera l'élève ou les deux élèves qui participeront au concours.
3. Le concours consiste en un récit de quatre pages au moins et de huit pages au plus, dont le sujet est « Racontez l'histoire d'amitié entre un enfant de votre âge et un animal ».
4. Le ou les deux récits sélectionnés par chaque pays, (obligatoirement celui d'une fille et d'un garçon), seront envoyés à l'AVF par mail à j.nizet@avf-francophonie.org en février 2016.
5. Un jury prestigieux sélectionnera le ou les deux élèves lauréats en avril 2016.
6. Chaque lauréat et son professeur, soit au total quatre personnes, seront invités à Paris début juillet, pour un séjour de 4 jours, leur voyage et frais de séjour seront intégralement pris en charge par l'AVF, avec visite de monuments et de lieux culturels. Un trophée sera remis aux deux lauréats à cette occasion. Les écoles respectives des deux lauréats se verront remettre de nombreux livres en français pour constituer ou développer leur bibliothèque.
7. Les textes des lauréats seront publiés au moins sur le site de l'AVF.

Nos coordonnées :

AVF France

Présidente - Fondatrice : Jacqueline NIZET

20 avenue de Messine 75008 Paris

Email : contact@avf-francophonie.org

Site : www.avf-francophonie.org